



Le Franc CFA, une imposture financière

Manifeste pour la création d'une monnaie unique africaine

Par [René Naba](#)

Mondialisation.ca, 26 septembre 2017

[Madaniya](#) 25 septembre 2017

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Économie](#), [Histoire et Géopolitique](#)

Note de la rédaction www.madaniya.info

Cauda: Le manifeste est daté, symboliquement, de Chamalières, par référence à la bourgade où se situe l'imprimerie de la Banque de France qui édite le franc CFA. La rédaction de www.madaniya.info est parfaitement informée de l'identité des auteurs du manifeste.

Le Franc CFA, Franc des Colonies Françaises, puis Franc de la Coopération Financière, quelque soit la dénomination au gré des évolutions politiques des relations entre la France et ses anciennes colonies, recouvre une vaste imposture. C'est à proprement parler une arme de destruction massive des économies africaines, car en gage de la convertibilité de cette monnaie, des capitaux africains s'accumulent dans des banques européennes, tandis que les populations restent acculées à la pauvreté. Un vestige de la colonisation à abolir, pour reprendre l'expression de l'économiste Kako NUBUKPO, directeur de la Francophonie économique à l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Retour sur cette imposture, transposition du nazisme monétaire appliqué par le III^{me} Reich au régime de Vichy et que la France applique à son tour à l'Afrique, le socle de son pouvoir diplomatique international et de la Francophonie, gage de son rayonnement culturel.

Fin de la note

« Vous savez, cela suffit comme cela avec vos nègres. Vous me gagnez à la main, alors on ne voit plus qu'eux : il y a des nègres à l'Élysée tous les jours, vous me les faites recevoir, vous me les faites inviter à déjeuner. Je suis entouré de nègres, ici. [...] Et puis tout cela n'a aucune espèce d'intérêt ! Foutez-moi la paix avec vos nègres ; je ne veux plus en voir d'ici deux mois, vous entendez ? Plus une audience avant deux mois. Ce n'est pas tellement en raison du temps que cela me prend, bien que ce soit déjà fort ennuyeux, mais cela fait très mauvais effet à l'extérieur : on ne voit que des nègres, tous les jours, à l'Élysée. Et puis je vous assure que c'est sans intérêt. »

(Entretiens avec Jacques Foccart, 8 novembre 1968. Cité dans ses Mémoires, tome 2. Le Général en mai. Journal de l'Élysée. 1968-1969, éd. Fayard/Jeune Afrique)

« Aujourd'hui on est colonisé et on ment au Peuple en disant qu'on est libre »

(Léopold Sédar Senghor. Jeune Afrique du 7 juillet 1977) La monnaie CFA: une longue histoire entre Maître et Esclave

Rappelons certains faits historiques antérieurs à l'existence du franc CFA: le 1er janvier 1804, après treize ans d'une guerre sans merci, Saint-Domingue, le fleuron des colonies françaises de l'époque, devient indépendant sous le nom d'Haïti.

La réaction de la métropole ne se fait pas attendre: elle impose un embargo à la jeune nation. C'est que l'ancienne colonie faisait vivre un Français sur huit.

Après des années de tractations, en 1825, Haïti se voit obligé de verser à la France de Charles X la somme de 150 millions de francs lourds «destinés à dédommager les anciens colons». En échange, en fait, de la reconnaissance de son indépendance durement acquise.

Le versement de cette somme est en outre assorti d'un accord d'exclusivité en faveur des produits français qui entrent désormais en Haïti sans droits de douane. La somme est empruntée à une filiale de banque française, la première et la seule du pays jusqu'au début du XXe siècle. Pour rembourser l'emprunt ainsi contracté, l'état haïtien a eu recours pendant plus d'un siècle à la levée de lourds impôts sur la paysannerie.

En 1942, le gouvernement d'Elie Lescot a même lancé un appel à souscription national pour réunir ce qui devait être la dernière tranche du remboursement jusqu'après des élèves du primaire. La dette ne sera définitivement soldée, remboursée au dernier sou, qu'en 1972. Voilà les faits.

QU'EST-CE QUE LE FRANC CFA ?

Pendant son occupation par l'Allemagne, la France a été victime du nazisme monétaire. L'Ambassadeur plénipotentiaire allemand HEMMEN, nommé à Paris sous l'autorité du Ministre de l'économie Hermann Göring, annonce à Wiesbaden le 9 mai 1941, l'accord qu'il a obtenu et qui autorise l'Allemagne à installer ses propres commissaires à la Banque de France ainsi qu'à tous les postes stratégiques financiers du pays français vassalisé:

«L'amiral Darlan...avait approuvé l'établissement des commissaires (allemands nazis) à la Banque de France, aux devises et au commerce extérieur et l'institution d'un contrôle douanier aux frontières»¹.

Dès sa libération en 1945, la France applique aux Africains ce même nazisme monétaire qu'elle a perfectionné et qui est lisible aussi bien dans les institutions que dans les quatre principes de la zone franc CFA dont les mécanismes de fonctionnement appauvrissent structurellement les Pays africains utilisateurs du franc CFA.

En effet, dès qu'elle a retrouvé la liberté, la France a été doublement inspirée par son occupant allemand. Elle a d'abord créé en 1945 une monnaie militaire appelée le franc Cfa qui lui a permis de s'attribuer ex-nihilo toutes les devises des 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA au nom de l'alimentation prioritaire des comptes d'opérations ouverts dans son propre Trésor Public.

Ensuite, la même France a fait signer en 1963 aux 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA des accords néocoloniaux de coopération commerciale (accords de Yaoundé, de Lomé et de Cotonou ...). Grâce à ces accords léonins, la France a pu importer massivement les matières premières des 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA sans dépenser une seule devise.

Le nazisme monétaire repose essentiellement sur la dévaluation de la monnaie du pays

conquis, l'invention des monnaies coloniales, la libre transférabilité des capitaux des États colonisés vers les pays vainqueurs et les comptes d'opérations.

A ce jour, le franc CFA est une monnaie sans aucune valeur d'échange sur le plan du commerce international. Ce n'est pas une devise.

Les quatre principes de la zone Franc sont d'inspiration nazie.

Les 4 grands principes du pillage par la monnaie CFA

La libre convertibilité des francs cfa en euros

La convertibilité du franc CFA «avec le franc français est illimitée».

Depuis la création effective en 1999 de la devise européenne, ce même principe de libre convertibilité peut être libellé de la manière suivante :La convertibilité du franc CFA avec l'euro est illimitée. Il s'agit d'une véritable escroquerie. Les limites structurelles de ce principe sont multiples dont ci-après quelques-unes seulement.

La libre convertibilité est un argument spécieux dont se sert la France pour s'approprier les devises africaines contre remise de la fausse monnaie coloniale qu'est le Franc CFA. Car les 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA (les 15 Pays de la Zone Franc) donnent 100% avant 1973 et maintenant 65% de leurs devises à la France. A ce jour l'État français peut exiger jusqu'à 85% au gré de ses desiderata.

Dans la réalité, la France applique aux Africains ce principe tiré du nazisme monétaire que décrit l'historien et économiste français René SEDILLOT quand son pays était sous occupation allemande.

Il n'y a pas de libre convertibilité entre les francs CFA émis par la BCEAO et la BEAC afin de rendre difficile le commerce afro-africain au profit de la France en particulier et de l'Europe en général.

La France est le premier apporteur des investissements directs étrangers (les IDE) au Maroc, en Algérie et en Tunisie alors que ces trois pays ont quitté la zone franc pour battre leurs monnaies respectives. Cela veut dire concrètement que la garantie française de convertir les francs Cfa hier en francs français et aujourd'hui en euros n'est pas, n'a jamais été et ne sera jamais un facteur d'attraction des investissements directs étrangers (IDE) dans les 15 PAYS AFRICAINES DE LA ZONE CFA.

Ce principe est une justification fallacieuse statutaire du contrôle effectif des banques centrales et des économies africaines par la France. En effet, par exemple «la Banque des États de l'Afrique Centrale est un établissement multinational africain, à la gestion et au contrôle duquel participe la France en contrepartie de la garantie qu'elle apporte à sa monnaie»².

La garantie française de convertibilité fait du franc CFA est un outil au service de l'impérialisme de la France en Afrique. Car les pays d'outre-mer sont maintenus en captivité pour «procurer les avantages politiques et stratégiques»³ à la France. Le franc CFA s'affirme comme l'outil permettant à la France d'entretenir son «rayonnement» et son «influence... en Afrique»⁴.

LA FIXITÉ DES PARITÉS ENTRE LE FRANC CFA ET L'EURO

«La parité entre le franc CFA et le franc français est fixe»⁵. Depuis le 1er janvier 1999, avec la disparition des monnaies nationales européennes au profit de l'Euro, le même principe sus exposé peut s'énoncer de la manière suivante: «La parité entre le Franc CFA et l'Euro est fixe». Les conséquences de ce principe sont négatives pour les 15 pays d'Afrique de la Zone CFA.

1 - Ce principe est un système de pillage méthodique des richesses africaines à travers l'application scientifique du nazisme monétaire que le Français René SEDILLOT présente comme une arme redoutable d'expropriation et d'asservissement des Français vaincus par les Allemands.

2 - Les 15 pays d'Afrique de la Zone CFA sont installés dans une rigueur monétaire suicidaire et sans fin pour maintenir en vie la zone franc.

La préservation de la parité et de la fixité du taux de change des monnaies africaines, hier avec le franc, aujourd'hui avec l'euro, impose que les politiques d'assainissement des finances publiques mises en œuvre (plans d'ajustement structurels, fermetures des services publics dont les écoles et les hôpitaux, les licenciements des fonctionnaires) dans la plupart des pays malgré les difficultés soient poursuivies.

3 - Le détournement des 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA se fait au profit de l'Europe et au détriment de leur ouverture sur le reste du monde

4 - Il y a une impossibilité pour les Africains de manipuler souverainement en leur faveur le taux de change.

5- On assiste à une autonomisation ou à une augmentation mécanique en toute autonomie de la dette extérieure des PAZ F lorsque l'euro est plus faible que le dollar américain.

6 - Quand l'euro s'apprécie par rapport au dollar, s'observe la surévaluation du franc CFA avec les effets nocifs suivants pour les 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA:

7- Perte de compétitivité des produits des Africains et perte des parts de marchés extérieurs par les 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA.

8- Pertes financières énormes pendant les conversions de leurs devises en euros

9- Creusement de leurs déficits de la balance des paiements,

-Justification économique des dévaluations répétitives ou en séries du F CFA rattaché à l'euro devenu robuste grâce à l'affaiblissement du dollar décidé par les Américains dans leurs intérêts légitimes.

La libre transférabilité des capitaux des 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA vers la France. «Les transferts de fonds entre les Etats membres et la France sont libres»⁶ Ce principe génère pour les 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA des conséquences nuisibles à leur véritable développement:

1- Ce principe favorise la fuite des capitaux financiers indispensables à la reconstruction des pays africains.

2- Les Banques Centrales africaines gaspillent leurs réserves de change dans le rachat de leur propre monnaie. Par exemple, «pour les six premiers mois de 1993, les rachats par la BCEAO des billets de son émission se sont élevés à 162,1 milliards contre 106 milliards un an plus tôt.»⁷

3- La libre transférabilité s'oppose de fait à la formation de l'épargne nationale et encourage le recours à l'emprunt extérieur dont le remboursement contraint les populations à supporter des souffrances dont on veut faire l'économie.

4 - La centralisation des changes ou les comptes d'opérations.

Les comptes d'opérations ont une origine nazie et ont un mécanisme de fonctionnement qui a des conséquences très lourdes sur les Africains. Les inconvénients des comptes d'opérations sont essentiellement d'ordre financier, économique, social et politique. Le préjudice financier est énorme:

Les Africains financent l'économie française à leur propre détriment.

Le Trésor Public Français utilise les capitaux africains pour combler ses propres déficits.

Le remplissage prioritaire des comptes d'opérations se fait contre le développement des Africains

La France emprunte les capitaux africains détenus sous forme d'obligations

Politique de rigueur budgétaire et l'austérité économique sans fin imposées aux 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA par la France

La gestion des comptes d'opérations infantilise et déresponsabilise les Africains.

La France spéculé en bourse avec les capitaux des Africains

La France utilise les intérêts des placements pour endetter les 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA.

L'accaparement de l'or africain par la France:

La Banque de France a en dépôt plus de trois mille tonnes d'or dont l'essentiel est en provenance des anciennes colonies françaises. Car «la couverture du Franc CFA est assurée par l'ensemble des devises et de l'or centralisé par le pool commun à la zone franc».⁸ Dans le cadre de cette couverture ou de la garantie du Franc Cfa, les Banques centrales des Africains

Ce sont là 4 principes qui fondent le système du pillage de l'Afrique par l'État français. Ce ne sont que quelques hommes, avec la complicité silencieuse de l'assemblée nationale, qui comptent au profit d'une minorité et au détriment d'une majorité africaine.

D'autres mécanismes encore sont répréhensibles. Il serait ici trop long de tous les énumérer. Néanmoins on pensera aussi à la confiscation des devises des travailleurs africains de la diaspora qui, à chaque fois qu'ils émettent un mandat de transfert vers un des 15 pays africains de la zone CFA (avec Western Union, Money Gram, etc), en réalité ces devises partent remplir les comptes d'opération à Paris. En échange les familles en Afrique

se voient recevoir cette monnaie de singes qu'est le franc CFA - une monnaie sans aucune valeur internationale et donc incapable de participer à la construction du pays.

Tout aussi grave, lorsque les États (hors la France) émettent des fonds d'aide au développement des 15 pays africains de la zone CFA, là encore les devises offertes partent constituer les comptes d'opération de Paris.

Ces comptes d'opération participent à réduire le déficit économique de la France qui est en réalité subventionnée depuis des dizaines d'années par les économies africaines.

Depuis le 1er janvier 1999, avec la disparition des monnaies nationales européennes au profit de l'Euro, le même principe sus exposé peut s'énoncer de la manière suivante: «La parité entre le Franc CFA et l'Euro est fixe».

LES CONSÉQUENCES DE CE PRINCIPE SONT NÉGATIVES POUR LES 15 PAYS D'AFRIQUE DE LA ZONE CFA.

1 - Ce principe est un système de pillage méthodique des richesses africaines à travers l'application scientifique du nazisme monétaire que le Français René SEDILLOT présente comme une arme redoutable d'expropriation et d'asservissement des Français vaincus par les Allemands.

2 - Les 15 pays d'Afrique de la Zone CFA sont installés dans une rigueur monétaire suicidaire et sans fin pour maintenir en vie la zone franc. La préservation de la parité et de la fixité du taux de change des monnaies africaines, hier avec le franc, aujourd'hui avec l'euro, impose que les politiques d'assainissement des finances publiques mises en œuvre (plans d'ajustement structurels, fermetures des services publics dont les écoles et les hôpitaux, les licenciements des fonctionnaires) dans la plupart des pays malgré les difficultés soient poursuivies.

3 - Le détournement des 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA se fait au profit de l'Europe et au détriment de leur ouverture sur le reste du monde

4 - Il y a une impossibilité pour les Africains de manipuler souverainement en leur faveur le taux de change.

5- On assiste à une autonomisation ou à une augmentation mécanique en toute autonomie de la dette extérieure des PAZ F lorsque l'euro est plus faible que le dollar américain.

6 - Quand l'euro s'apprécie par rapport au dollar, s'observe la surévaluation du franc CFA avec les effets nocifs suivants pour les 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA:

-Perte de compétitivité des produits des Africains et perte des parts de marchés extérieurs par les 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA.

-Pertes financières énormes pendant les conversions de leurs devises en euros

-Creusement de leurs déficits de la balance des paiements,

-Justification économique des dévaluations répétitives ou en séries du F CFA rattaché à l'euro devenu robuste grâce à l'affaiblissement du dollar décidé par les Américains dans leurs intérêts légitimes.

La libre transférabilité des capitaux des 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA vers la France «Les transferts de fonds entre les Etats membres et la France sont libres»⁹ Ce principe génère pour les 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA des conséquences nuisibles à leur véritable développement:

A- Ce principe favorise la fuite des capitaux financiers indispensables à la reconstruction des pays africains.

B- Les Banques Centrales africaines gaspillent leurs réserves de change dans le rachat de leur propre monnaie. Par exemple, «pour les six premiers mois de 1993, les rachats par la BCEAO des billets de son émission se sont élevés à 162,1 milliards contre 106 milliards un an plus tôt.»¹⁰

3- La libre transférabilité s'oppose de fait à la formation de l'épargne nationale et encourage le recours à l'emprunt extérieur dont le remboursement contraint les populations à supporter des souffrances dont on veut faire l'économie.

4 - La centralisation des changes ou les comptes d'opérations.

Les comptes d'opérations ont une origine nazie et ont un mécanisme de fonctionnement qui a des conséquences très lourdes sur les Africains. Les inconvénients des comptes d'opérations sont essentiellement d'ordre financier, économique, social et politique. Le préjudice financier est énorme:

5 - Les Africains financent l'économie française à leur propre détriment.

6 - Le Trésor Public Français utilise les capitaux africains pour combler ses propres déficits.

7- Le remplissage prioritaire des comptes d'opérations se fait contre le développement des Africains?

8 - La France emprunte les capitaux africains détenus sous forme d'obligations

9 - Politique de rigueur budgétaire et l'austérité économique sans fin imposées aux 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA par la France .

La gestion des comptes d'opérations infantilise et déresponsabilise les Africains.

La France spéculé en bourse avec les capitaux des Africains

La France utilise les intérêts des placements pour endetter les 15 PAYS AFRICAINS DE LA ZONE CFA.

L'ACCAPAREMENT DE L'OR AFRICAIN PAR LA FRANCE

La Banque de France a en dépôt plus de trois mille tonnes d'or dont l'essentiel est en provenance des anciennes colonies françaises. Car «la couverture du Franc CFA est assurée par l'ensemble des devises et de l'or centralisé par le pool commun à la zone franc». ¹¹ Dans le cadre de cette couverture ou de la garantie du Franc Cfa, les Banques centrales des Africains déposent périodiquement une partie de leurs stocks d'or en France.

Ce sont là 4 principes qui fondent le système du pillage de l'Afrique par l'État français.

Ce ne sont que quelques hommes, avec la complicité silencieuse de l'assemblée nationale, qui complotent au profit d'une minorité et au détriment d'une majorité africaine.

D'autres mécanismes encore sont répréhensibles. Il serait ici trop long de tous les énumérer. Néanmoins on pensera aussi à la confiscation des devises des travailleurs africains de la diaspora qui, à chaque fois qu'ils émettent un mandat de transfert vers un des 15 pays africains de la zone CFA (avec Western Union, Money Gram, etc), en réalité ces devises partent remplir les comptes d'opération à Paris. En échange les familles en Afrique se voient recevoir cette monnaie de singes qu'est le franc CFA - une monnaie sans aucune valeur internationale et donc incapable de participer à la construction du pays.

Tout aussi grave, lorsque les États (hors la France) émettent des fonds d'aide au développement des 15 pays africains de la zone CFA, là encore les devises offertes partent constituer les comptes d'opération de Paris.

Ces comptes d'opération participent à réduire le déficit économique de la France qui est en réalité subventionnée depuis des dizaines d'années par les économies africaines.

Le système monétaire du franc CFA est unique en son genre, en permettant la fuite des capitaux des sociétés multinationales vers la France; en cela, il représente un paradis fiscale en toute impunité

Face à la paupérisation par le Franc CFA, que faut-il faire?

LES SOLUTIONS

Au préalable, l'abolition sans condition ici et maintenant du franc CFA et de toute l'administration que l'État français mit en place et entretient encore à ce jour. Ensuite la création de la monnaie unique africaine et la transformation locale des matières premières, telles sont les meilleures solutions pour vaincre efficacement en très peu de temps le sous-développement socio-économique de l'Afrique.

La création de la Monnaie Unique Africaine (MUA)

A- Liquidation du franc cfa et la sortie du camp de concentration monétaire

La création de la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE doit libérer immédiatement du nazisme monétaire français les 15 pays Africains de la zone franc.

B-La garantie de la Monnaie Unique Africaine

La MONNAIE UNIQUE AFRICAINE doit être Garantie par la valeur synthétique de certaines matières premières minérales, minières, énergétiques et agricoles (comme le cacao par exemple) dont regorge l'Afrique.

Les Africains pourront exiger d'être payés, de leurs échanges avec le reste du monde, dans leur propre monnaie commune qui prendra nécessairement de la valeur parce que sa demande sera plus forte que son offre.

C - Les Règles de conduite internes aux pays Africains utilisateurs de la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE

1- Le taux de transformation locale des matières premières à 100%

2- La nature et la composition des exportations africaines: des produits finis transformés sur le sol africain.

3- La garantie de la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE par la valeur synthétique des matières premières africaines

4- Le taux d'inflation inférieur à 6% (Au lieu de 3% en Europe)

5- L'encours de la dette extérieure : Dettes/PIB < 30%. (Contre 60% dans l'union européenne)

6- Le déficit public : Déficit public/ PIB < 1,5 % (contre 3% du PIB des pays membres de l'Union Européenne)

7- Le taux de pression fiscale : TPO < 20% contre 44,2% en France en 2006

8- La démocratie comme outil de gestion rationnelle des biens publics

D- La création de la Banque centrale africaine

Une seule et unique Banque Centrale Africaine (BCA) destinée à loger la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE doit être créée. Cette BCA mettra fin à la balkanisation monétaire et à l'atomisation ridicule des Banques Centrales Africaines. En effet, il y a 40 banques centrales africaines qui gèrent annuellement chacune en moyenne un PIB estimé à 27 milliards de dollars.

Cela veut dire que si le modèle africain devrait être recopié par les pays ou régions, on aurait par exemple 488 monnaies et banques centrales différentes¹² aux États-Unis où il n'y a qu'une seule. La même observation est valable pour la zone euro, le Japon, la Chine, la Russie et l'Inde où l'on aurait respectivement 393, 161, 97, 36 et 34 monnaies et banques centrales différentes pour chacune de ces entités considérées dont le choix de l'unité monétaire doit inspirer favorablement l'Afrique.

CONSTITUTIONNALISER LA TRANSFORMATION LOCALE DE TOUTES LES MATIÈRES PREMIÈRES AFRICAINES

La transformation locale des matières premières est la véritable solution aux différents sérieux problèmes socio-économiques du continent noir. Par exemple, si la République de Côte d'Ivoire transforme en poudre toute sa production annuelle de café et de cacao, elle pourrait non seulement éteindre en moins d'un an toutes ses dettes, mais elle aurait également les moyens financiers consistants pour nourrir décemment toutes les populations de l'Afrique subsaharienne. Au lieu de cela, le pays continue actuellement de vouloir s'endetter auprès des institutions bancaires internationales pour construire routes et ponts.

CONCLUSION

La M.U.A doit être créée par l'Union Africaine en urgence pour libérer immédiatement du nazisme monétaire français les 15 pays Africains de la zone Franc.

La garantie de la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE peut être assise sur la valeur synthétique des matières premières stratégiques dont regorge le continent.

S'impose la constitutionnalisation de la transformation en Afrique de toutes les matières

premières afin de permettre aux Africains de vaincre efficacement et très rapidement la pauvreté grâce à leur enrichissement dynamique des valeurs ajoutées générées par les produits finis fabriqués localement et vendus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent noir.

Avec ces produits finis fabriqués en Afrique, s'accélénera le commerce afro-africain qui demeure la véritable solution au sous-développement du continent face au protectionnisme des pays du Nord.

Par la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE, se fera la redynamisation des blocs économiques africains exposés à la rude concurrence des économies du monde qui se régionalisent et se continentalisent

S'impose la création de solides sociétés d'État dont celles des industries alimentaires pour nourrir décemment la population africaine qui avoisine les deux milliards en 2050.

Il y a donc urgence à créer la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE pour mettre véritablement les Africains au travail, produire leur propre nourriture et acquérir la sécurité alimentaire.

L'Afrique doit se donner les moyens objectifs d'éliminer son nouveau partage par l'Europe et l'Asie.

Saisir les opportunités qu'offre la crise financière et économique mondialisée pour reconstruire l'Afrique

La MONNAIE UNIQUE AFRICAINE sera aussi un gage de sécurité pour les peuples africains.

La MONNAIE UNIQUE AFRICAINE doit traduire à l'échelle internationale l'existence de l'Afrique comme le font le dollar, l'euro et le yen qui évoquent respectivement dans l'inconscient collectif les États-Unis d'Amérique, l'Europe et le Japon.

L'assujettissement des pays A.C.P. à l'Europe par les Accords de Yaoundé et de Cotonou n'a pu réaliser la moindre petite parcelle de l'industrialisation des économies africaines promise dans le Traité de Rome de 1957. Seule la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE doit industrialiser le continent noir, en stimulant le génie inventif des africains !

La MONNAIE UNIQUE AFRICAINE doit contribuer à la formation rapide des ÉTATS-UNIS d'Afrique

Elle permettra aux États africains d'économiser les sommes importantes qu'ils utilisent pour soutenir individuellement leurs différentes monnaies nationales. Car celles-ci auront été remplacées par la nouvelle MONNAIE UNIQUE AFRICAINE.

Avec la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE, seront éliminés les risques de pertes de changes qui accompagnent les opérations de conversions des monnaies les unes dans les autres. Seront éliminées sur le continent noir les dévaluations anarchiques des monnaies nationales grâce à l'usage de la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE.

Monnaie de facturation et de règlement des opérations, la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE permettra la transparence des prix des produits et une meilleure information des consommateurs. Ceux-ci seront les grands bénéficiaires de la concurrence et de la compétition résultante, entre les entreprises implantées sur le sol africain. La MONNAIE

UNIQUE AFRICAINE donnera ainsi un coup de fouet supplémentaire aux activités commerciales, au grand bonheur de l'emploi. Elle apparaîtra comme un facteur structurel de relance économique

En définitive, la création de la MONNAIE UNIQUE AFRICAINE garantie par la valeur synthétique des matières premières stratégiques africaines et la constitutionnalisation de la transformation locale de toutes les matières premières du continent, telles sont les seules véritables solutions capables de vaincre efficacement en très peu de temps le sous-développement socio-économique de l'Afrique !

René Naba

POUR ALLER PLUS LOIN, SUR CE LIEN

Kaky Nubukpo: Agrégé es Sciences Économiques de l'Université française, chargé d'enseignement à Oxford University, Directeur de la francophonie économique à l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)

- http://www.liberation.fr/debats/2017/07/26/franc-cfa-un-vestige-de-la-colonisation-a-abolir_1586379
- http://www.civox.net/Le-CFA-arme-de-destruction-massive-contre-le-developpement-africain-Par-Dr-Don-Mello-Ahoua_a8485.html

Ainsi que la conférence du professeur Mamadou Koulibaly, Président de Lider à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, à Abidjan, le 11 Février 2017

- <https://www.youtube.com/watch?v=TYT8ycZfcDg>

1. Pierre Arnoult, Les finances de la France et l'occupation allemande, Page 50, Edition PUF, 1951
2. Article 7 de la Convention de Coopération Monétaire entre les Etats membres de la BEAC et la France, signée à Libreville (Gabon) le 13 mars 1973
3. L'Ambassadeur français BREGBER, ancien représentant permanent auprès des communautés Européennes, « Une affaire avant tout politique », dans Géopolitique n° 53 P. 82.
4. Ibid
5. Selon l'Article 11 de la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la BEAC et la France Le même principe s'énonce dans l'article 2 de l'Accord de coopération entre la France et les membres de l'U.M.O.A. de la manière suivante: «Les transactions entre le franc français et la monnaie de l'union s'effectueront à un cours fixé sur la base de la parité en vigueur ». L'accord de coopération monétaire entre la France et la République fédérale islamique des Comores est basé sur les mêmes quatre principes régissant la coopération financière franco-africaine.
6. Selon l'article 4 alinéa 3 du traité constituant l'U.M.O.A., les Etats signataires s'engagent à respecter «la libre circulation des signes monétaires et la liberté des transferts entre les États de l'Union.». L'article 6 de l'Accord de coopération franco-ouest africain précise que « la réglementation uniforme des relations financières extérieures des États de l'Union... sera maintenue en harmonie avec celle de la République Française. «Cette harmonisation assurera, en particulier, la liberté des relations financières entre la France et les Etats de l'Union
7. BCEAO, Direction centrale des Etudes et de la Prévision, 17 Août 1993. Pour la seule Côte

d'Ivoire, dans la même période, les rachats des billets F CFA s'estimaient à «48,6 milliards contre 30,6 milliards», un an plus tôt. (Ibid)

8. Bulletin de la BCEAC, n° 7 août-sept 1966 P. 488
9. Selon l'article 4 alinéa 3 du traité constituant l'U.M.O.A., les Etats signataires s'engagent à respecter «la libre circulation des signes monétaires et la liberté des transferts entre les États de l'Union.». L'article 6 de l'Accord de coopération franco-ouest africain précise que « la réglementation uniforme des relations financières extérieures des États de l'Union... sera maintenue en harmonie avec celle de la République Française. «Cette harmonisation assurera, en particulier, la liberté des relations financières entre la France et les Etats de l'Union
10. BCEAO, Direction centrale des Etudes et de la Prévision, 17 Août 1993. Pour la seule Côte d'Ivoire, dans la même période, les rachats des billets F CFA s'estimaient à «48,6 milliards contre 30,6 milliards», un an plus tôt. (Ibid)
11. Bulletin de la BCEAC, n° 7 août-sept 1966 P. 488
12. 13.162 de PIB/27 de PIB=488 Banques centrales théoriques

La source originale de cet article est [Madaniya](#)

Copyright © [René Naba](#), [Madaniya](#), 2017

Articles Par : [René Naba](#)

A propos :

Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo musulman au service diplomatique de l'AFP, puis conseiller du directeur général de RMC Moyen-Orient, responsable de l'information, membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et de l'Association d'amitié euro-arabe. Auteur de "L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres" (Golias), "Du Bougnoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français" (Harmattan), "Hariri, de père en fils, hommes d'affaires, premiers ministres (Harmattan), "Les révolutions arabes et la malédiction de Camp David" (Bachari), "Média et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXIème siècle (Golias). Depuis 2013, il est membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme (SIHR), dont le siège est à Genève et de l'Association d'amitié euro-arabe. Depuis 2014, il est consultant à l'Institut International pour la Paix, la Justice et les Droits de l'Homme (IIPJDH) dont le siège est à Genève. Depuis le 1er septembre 2014, il est Directeur du site Madaniya.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca